

Le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux



Chambre des régions

14^e SESSION PLENIERE
CPR(14)7REP
10 mai 2007

Défis et opportunités pour les régions périphériques et à faible densité démographique

Inger Linge, Suède, (R, PPE/DC)

Exposé des motifs
Commission du développement durable

Résumé :

Les régions périphériques, tout comme les régions à faible densité démographique et certaines zones montagneuses ou insulaires sont particulièrement défavorisées en raison de leur isolement, des difficultés d'accès et du caractère souvent inhospitalier de l'environnement et du climat. Au-delà de leurs différences, ces régions ont des problèmes en commun, des opportunités comparables et la même nécessité d'élaborer des politiques leur permettant de participer pleinement à la vie économique, sociale et culturelle.

Le principe de subsidiarité et le concept d'autonomie locale sont essentiels à la mise en place de services publics efficaces et d'infrastructures intégrées dans ces régions. Ce sont des éléments moteurs pour le développement durable et l'exploitation des ressources naturelles. Ils favorisent également les politiques de protection des populations autochtones, de leur mode de vie et de leurs langues, qui font partie du patrimoine européen.

Les réseaux de coopération interrégionale et transfrontalière sont cruciaux si l'on veut développer une économie prospère, qui ne soit pas tributaire des grands centres nationaux ou internationaux. En outre, les régions qui souhaitent à la fois miser sur la compétitivité et accroître la cohésion territoriale peuvent adopter un modèle de développement polycentrique.

Compte tenu de l'importance de leurs problèmes, la situation des régions périphériques, des régions faiblement peuplées et de certaines zones montagneuses ou insulaires exige une attention accrue de la part des pouvoirs publics.

R : Chambre des régions / L : Chambre des pouvoirs locaux
GILD : Groupe Indépendant et Libéral Démocratique du Congrès
PPE/DC : Groupe Parti Populaire Européen - Démocrates Chrétiens du Congrès
SOC : Groupe Socialiste du Congrès
NI : Membre n'appartenant à aucun groupe politique du Congrès



TABLE DES MATIERES

Préambule	3
1. Historique du présent rapport	3
2. Défis et opportunités des régions périphériques et à faible densité démographique	4
Problèmes géographiques.....	4
Changements politiques en Europe	4
Mondialisation.....	5
Changement climatique et politiques énergétiques	5
Problèmes démographiques	6
Questions de développement économique	6
Nouveaux réseaux de communication	6
Développement des infrastructures	7
Tourisme.....	7
3. Vers de nouvelles définitions de la périphérie.....	7
Gouvernance régionale	7
Développement spatial polycentrique	8
4. Examen des recommandations du Conseil de l'Europe	8
Conclusions	9

Préambule

Le concept et la définition de périphérie ont évolué et se sont transformés au fil des ans à mesure que l'Europe s'adaptait aux modifications profondes du tracé de ses frontières, après la chute du mur de Berlin. De plus, l'impact de la mondialisation et des changements radicaux intervenus dans les infrastructures transforme les notions mêmes de temps, de distance et d'espace partout dans le monde.

On peut trouver des régions périphériques au centre de l'Europe tout autant qu'à son pourtour. De natures différentes, elles n'en ont pas moins beaucoup en commun pour ce qui est des défis et des opportunités auxquels elles sont confrontées et de la nécessité d'élaborer des politiques leur permettant de se développer comme les autres parties des États membres du Conseil de l'Europe. Le présent rapport se penche sur ces défis et opportunités.

Il met aussi l'accent sur l'importance de la subsidiarité. Le concept d'autonomie locale est critique pour permettre aux régions de répondre aux défis que leur pose leur éloignement, leur faible densité démographique ou tout autre type de handicap. L'autonomie les aide à mettre en place des services et des infrastructures solides pour leurs habitants, à établir entre elles des réseaux de coopération et à se constituer une économie suffisamment robuste pour ne pas dépendre entièrement des centres nationaux ou européens.

Le développement polycentrique et les réseaux polycentriques se recoupant mutuellement peuvent offrir un modèle aux régions qui souhaitent promouvoir leur compétitivité tout en renforçant leur cohésion. Le présent rapport avance l'idée d'une nouvelle politique fondée sur le concept de régions européennes plus autonomes dotées d'une structure de planification spatiale et économique polycentrique comme base de l'examen par le Comité des Ministres d'une recommandation sur les régions périphériques.

Les nouvelles technologies de l'information ont modifié les modes de diffusion de l'information ainsi que le concept même de lieu de travail. Pour les régions périphériques disposant des infrastructures technologiques nécessaires, ces changements peuvent offrir de nouvelles opportunités d'améliorer leur cohésion sociale et économique et de renverser la tendance au dépeuplement.

Beaucoup de régions périphériques et peu peuplées sont riches en ressources naturelles. Alors que le réchauffement de la planète figure au nombre des préoccupations politiques et environnementales des gouvernements, les ressources telles que les bioénergies et l'énergie hydroélectrique sont importantes pour l'Europe et leur développement offre des opportunités aux régions périphériques. Mais, dans le même temps, les changements climatiques constituent un vrai danger à l'existence de régions périphériques puisque les îles et les régions côtières sont menacées par la montée du niveau des océans.

En 2006, le Comité des Ministres a demandé au Congrès de réexaminer la recommandation R(87)10 sur « le développement des îles ou des archipels en tant que cas extrêmes de régions périphériques » lui demandant d'indiquer les changements nécessaires pour en actualiser le texte. Le présent rapport constitue une partie de cet examen et conclut qu'il importe de proposer une nouvelle définition des régions périphériques incluant non seulement les régions géographiquement isolées telles que les îles mais aussi celles peu peuplées ou désavantagées comme les massifs montagneux.

Dans une étape suivante, toute nouvelle recommandation du Comité des Ministres pourrait constituer un point de convergence des efforts de politique commune du Conseil de l'Europe et de l'Union européenne, dans l'objectif de développer un outil d'analyse comparative ("benchmarking") des politiques d'aménagement du territoire pour l'ensemble des pays membres.

1. Historique du présent rapport

Les handicaps spécifiques des régions périphériques ou éloignées ont déjà été examinés par le Congrès. En 2005, il a préparé un rapport sur « L'ultrapériphérie : un défi au développement équilibré et durable du territoire européen ». Outre qu'il étudiait l'ultrapériphérie, le rapport soulignait qu'un nombre d'autres régions souffrait de handicaps géographiques et économiques majeurs et que des

mesures s'imposaient d'urgence pour aider au développement de ces territoires défavorisés de l'Europe et leur apporter un soutien.

La discussion sur ce rapport a abouti à l'adoption par le Congrès de la Recommandation 175 (2005) sur l'ultrapériphérie : un défi au développement équilibré et durable du territoire européen. Dans sa réponse, le Comité des Ministres invitait le Congrès à examiner une Recommandation antérieure du Comité des Ministres – la Recommandation R(87)10 sur le développement des îles et des archipels en tant que cas extrêmes de régions périphériques afin qu'il détermine s'il était nécessaire de l'actualiser et, le cas échéant, de quelle manière. La recommandation R(87)10 fait partie de l'*acquis* du Conseil de l'Europe.

Les questions examinées dans le présent rapport ont aussi été traitées dans plusieurs rapports du Congrès portant sur les régions de montagne et les îles. En 2003, le Congrès a adopté la Recommandation 130 (2003) relative à la Charte européenne de la montagne qui soulignait l'importance de la cohésion économique et sociale et du développement durable dans la lutte contre les obstacles auxquels se heurtaient les régions de montagne.

En 2005, la Recommandation 160 (2005) sur l'aménagement du littoral et les politiques locales et régionales en Europe a été adoptée pour promouvoir, *inter alia*, l'intégration et la coordination des stratégies de développement sectoriel touchant les régions côtières.

La Recommandation (2007) 4 du Comité des Ministres aux Etats membres sur les services publics locaux et régionaux adresse des recommandations et des lignes directrices aux diverses instances territoriales de gouvernance sur les manières de promouvoir des services publics efficaces et équitables.

2. Défis et opportunités des régions périphériques et à faible densité démographique

Problèmes géographiques

Les régions périphériques tout comme les régions à faible densité démographique se caractérisent par les distances qui séparent les marchés et les organes démocratiques de prise de décision. Elles sont aussi marquées par la petite taille de leurs peuplements, l'isolement des marchés du travail et la faible diversification de leur économie, de leur commerce et de leur industrie. On trouve des régions souffrant de ces problèmes en Europe du Nord, dans certaines parties de l'Europe occidentale et centrale, en Russie orientale, dans le Caucase et en Turquie orientale.

Les difficultés spécifiques que connaissent les régions périphériques tiennent avant tout à leur éloignement mais beaucoup d'entre elles connaissent aussi des problèmes dus à leur climat ou à leur paysage : les conditions climatiques peuvent y être extrêmes et la géographie inhospitalière.

Les facteurs politiques, économiques et climatiques sont cause de migrations sans cesse croissantes des habitants qui cherchent à échapper à une condition désespérée. Certaines îles et régions côtières, notamment en Méditerranée, sont aux premières lignes de l'immigration illégale et de la traite des personnes. Ces régions portent un fardeau sans commune mesure avec leur taille du simple fait de leur position géographique.

Changements politiques en Europe

La situation des régions périphériques et peu peuplées a considérablement évolué au cours des dernières décennies. Des parties du nord de la Scandinavie et de l'Europe de l'Est sont devenues membres de l'Union européenne et des pays de l'ancienne Union soviétique ont ouvert leurs marchés à l'économie mondiale, rendant possible la coopération et les relations transfrontières.

Les changements politiques qu'a connus l'Europe centrale et orientale au cours des dernières décennies ont amené des modifications profondes de la situation des régions, déterminant lesquelles sont maintenant à la périphérie et lesquelles sont plus centrales. Des régions qui étaient à la périphérie de l'Europe de l'Ouest sont maintenant au centre. Pour le Conseil de l'Europe, l'adhésion de la Fédération de Russie et d'autres pays de l'ancienne Union soviétique signifie que la périphérie se place maintenant en Asie. Les échanges des données de l'expérience entre les anciens et les

nouveaux États membres quant à la manière de traiter le fait d'être périphérique sont une importante source de connaissance et de compréhension permettant de relever le défi de la périphérie.

Les opportunités de développement des régions périphériques et peu peuplées sont conditionnées par la manière dont il est possible de compenser leurs handicaps naturels, les difficultés liées aux infrastructures de transport, la longueur des voies de transport, la petitesse de leurs marchés du travail et souvent leur dépendance d'une seule ressource naturelle ou unité de production. Cela pose un défi démocratique, celui de faire en sorte que les régions périphériques et à faible densité démographique soient en mesure de mettre en place une solide culture d'autonomie qui leur donne la possibilité et la compétence voulues pour traiter de leurs affaires et également celui de traiter leurs problèmes sans avoir à dépendre d'un organe national et central de prise de décision. Pour rendre les régions périphériques plus attirantes, la prise de décision et la planification doivent se situer au plus près de la population et afin de garantir la meilleure utilisation possible des ressources locales naturelles et des autres ressources.

Mondialisation

La mondialisation a eu pour effet de faire des régions des acteurs sur la scène mondiale et de mettre en question le rôle des États nations comme régulateurs de l'économie. Dans la conjoncture économique mondiale, les conditions existant dans les régions peu peuplées sont sensiblement différentes de celles des parties plus centrales de l'Europe qui peuvent se prévaloir de la concentration de leur population et des capitaux. Dans la plupart des cas, l'intégration des régions peu peuplées dans l'économie mondiale dépend dans une grande mesure de leur capacité d'exporter des matières premières et des ressources naturelles.

Il est possible d'identifier deux composantes majeures des défis auxquels se heurtent les régions périphériques. La première réside dans le fait que l'accessibilité mondiale accrue peut avoir des effets déstabilisants sur des collectivités fragiles et de petite taille. La seconde vient de ce que les politiques nationales destinées à maintenir la population des régions les plus éloignées et les plus déshéritées et à préserver des modes de peuplement équilibrés sont mises en question par le cadre international de réglementation conçu pour éviter toute concurrence déloyale.

Les opportunités pour ces régions sont étroitement liées à leur potentiel à agir en tant que partenaires dans un contexte mondial. Ces régions doivent par conséquent disposer de pouvoirs locaux et régionaux autonomes qui leur permettent de garantir une prise en charge pleine à la gestion de leurs ressources, pour le plus grand bien de leurs populations et de leurs économies.

Changement climatique et politiques énergétiques

Le réchauffement de la planète et les changements climatiques sont maintenant au centre des préoccupations de la plupart des décideurs nationaux et internationaux. De nombreuses régions périphériques sont à la merci des changements climatiques. En effet, du fait du réchauffement de la planète, les îles et les régions côtières sont menacées par la montée du niveau des océans, le permafrost sibérien se transforme en un marécage d'étangs peu profonds et les glaciers des montagnes disparaissent avec la fonte de leur glace. Ces régions devraient mener une analyse de risque et mettre en place des politiques de prévention et de réduction des effets des catastrophes naturelles ainsi que d'adaptation au changement climatique.

Il est également nécessaire de modifier les méthodes de production de l'énergie afin de réduire les émissions de dioxyde de carbone et de remplacer les sources d'énergie fossile qui s'épuisent. On s'accorde de plus en plus à reconnaître que les énergies indigènes, diversifiées et renouvelables telles que la biomasse et les énergies éolienne, hydroélectrique, géothermique et solaire sont une manière sûre et fiable d'assurer l'approvisionnement énergétique de l'Europe, tant en termes de respect de l'environnement, de réduction de la dépendance envers les importations d'énergie que du renforcement de la sécurité de l'approvisionnement énergétique.

Le développement de la production d'énergie renouvelable dans les régions périphériques et éloignées, dans les îles et les zones rurales riches en ressources naturelles aura un triple avantage : il augmentera de manière fiable la quantité d'énergie propre disponible, il garantira l'approvisionnement en énergie des endroits où les énergies traditionnelles sont souvent très coûteuses et il créera des opportunités d'emploi dans ces régions où le chômage est souvent élevé.

Enjeux démographiques

Le vieillissement de la population est un phénomène qui touche l'Europe entière. Cependant, les zones périphériques à faible densité démographique où ce phénomène est accentué sont plus affectées que les régions plus centrales. Il leur est ainsi plus difficile de répondre aux besoins spécifiques de leur population vieillissante dans la mesure où ces régions n'atteignent pas les seuils d'efficacité en termes de prestations de services public et d'intérêt général.

De nombreuses régions périphériques souffrent du dépeuplement, les jeunes les délaissant pour aller étudier et travailler dans les villes et zones urbaines. Des outils novateurs, tels que l'apprentissage par voie électronique, les universités décentralisées et les centres de formation spécialisée liés à l'économie locale offrent des occasions de renverser cette tendance. De plus, certaines régions étudient des mesures de soutien aux jeunes souhaitant revenir une fois leurs études achevées. Dans ce contexte, il est à mentionner l'initiative d'une localité du grand Nord qui invite les migrants à s'installer dans des régions éloignées pour lutter contre le dépeuplement et ainsi lisser les difficultés auxquels ces migrants se heurtent de trouver un bon accueil dans leur pays adoptif.

Certaines régions périphériques abritent des populations et des cultures autochtones traditionnelles qui constituent un élément intégral précieux de notre culture et de notre patrimoine européen commun. L'exploitation accrue des ressources des régions exocentriques et la mobilité toujours plus grande de nos sociétés menacent de plus en plus leurs modes de vie, leurs identités et leurs traditions.

Questions de développement économique

Dans les régions périphériques et à faible densité démographiques, les marchés locaux du travail se heurtent à des problèmes particuliers. Du fait de leur petite taille, la gamme des activités concurrentielles y est plus limitée que dans d'autres parties du territoire. En fait, on peut même s'interroger sur une concurrence entre le centre et la périphérie à l'échelle du continent européen. Si l'on accepte que le centre et la périphérie sont complémentaires, les régions périphériques et les centres urbains régionaux peuvent, dans le meilleur des cas, devenir des moteurs du développement économique local et régional.

Néanmoins, une approche partant du sommet vers la base peut donner des résultats qui vont à l'encontre des politiques du développement. Pour donner aux régions périphériques et peu peuplées une opportunité de jouer un rôle, en rapport avec leur valeur intrinsèque, dans le développement de l'Europe, il faut les envisager comme des maillons d'une Europe à structure polycentrique.

Les marchés du travail locaux doivent être la cible de programmes d'appui qui facilitent la conversion économique et encouragent l'esprit d'entreprise sans créer des cultures locales de dépendance économique. Ils doivent permettre à ces régions d'impulser leur propre développement économique et de s'intégrer dans l'économie mondiale.

Nouveaux réseaux de communication

La mise en place d'une infrastructure de communication à large bande est critique au développement des régions périphériques et à faible densité démographique. L'accès aux nouvelles technologies de l'information et de la communication est un des éléments les plus importants pour le développement économique, social et démocratique. Des réseaux à haut débit fiables transforment la manière dont les individus communiquent entre eux et aussi le concept même de distance. Grâce aux connexions Internet rapides, le télétravail, l'apprentissage électronique et l'aide médicale à distance (e-santé) sont devenus des réalités de tous les jours. De plus, ces technologies peuvent offrir des opportunités de consultations démocratiques plus larges par le biais des portails de démocratie électronique.

Un autre avantage des méthodes de communication utilisant les nouvelles technologies de l'information est qu'elles réduisent la nécessité pour les habitants quitter le domicile pour toute une série d'actes officiels notamment, réduisant ainsi les transports individuels, donc leurs coûts et la pollution.

Développement des infrastructures

Il est fréquent, dans les régions périphériques et à faible densité démographique que les infrastructures n'atteignent pas le seuil d'efficacité voulu, ce qui entraîne des niveaux d'investissement faibles, un manque d'économies d'échelle et des coûts logistiques élevés.

Les politiques en matière d'infrastructure de transports sont un domaine des plus problématiques dans les régions périphériques et faiblement peuplées. Par la présence d'infrastructures, des marchés locaux de l'emploi plus importants et plus diversifiés peuvent être créés. Ainsi, elles peuvent générer une capacité accrue de ces régions à tirer profit de l'amélioration de l'accessibilité.

Cependant, l'amélioration de l'infrastructure et la baisse des coûts des transports peut dans certains cas créer des déséquilibres dans la fourniture des biens et des services à mesure que les petits marchés locaux deviennent plus accessibles aux acteurs externes. Dans les régions isolées et à faible densité démographique, les acteurs industriels font face à un double défi puisqu'ils se trouvent en concurrence avec l'industrie mondiale à la fois sur le marché local et sur le marché mondial.

L'amélioration des infrastructures des transports au niveau régional pourrait également rendre possible une certaine croissance de la population, ce qui créerait une base plus durable du développement des services sociaux et de l'économie locale.

Les collectivités territoriales jouent un rôle croissant dans la fourniture et la protection des services publics au niveau local et régional. Ces services sont indispensables pour le maintien et le développement de la cohésion sociale ainsi que pour la prospérité de l'économie locale. Les politiques intégrées destinées à lutter contre les handicaps spécifiques dont souffrent les régions périphériques et peu peuplées doivent garantir la préservation et le développement des services publics.

Tourisme

Certaines des régions visées dans ce rapport, notamment les îles et les régions de montagne, ont déjà un secteur touristique très développé. Elles doivent cependant souvent veiller à ce que leur offre touristique soit durable tant pour l'environnement que pour l'économie.

Dans de nombreuses régions périphériques à faible densité démographique, l'amélioration des transports et l'augmentation de la richesse et du temps libre de certains segments de leur population font que le tourisme est considéré comme une opportunité de développement économique. Or, nombre de ces régions ont des paysages et une biodiversité uniques et vierges mais vulnérables et fragiles. Ces régions sont aussi la terre ancestrale de populations autochtones dont la culture est une composante inestimable de notre héritage commun mais dont l'existence est menacée par l'avancée des modes de vie mondialisés. Un tourisme contrôlé et durable peut offrir des opportunités d'emploi et, s'il est bien géré, contribuer à la préservation du paysage.

3. Vers de nouvelles définitions de la périphérie

Les problèmes des régions périphériques et peu peuplées sont liés à leur isolement, aux distances, à l'insuffisance des infrastructures ainsi qu'à la faible densité de leur population, facteurs qui tous freinent un développement économique normal. Nous examinons ici d'une part, les concepts qui sous-tendent ce rapport, et plus spécialement ceux de gouvernance régionale et de polycentrisme, et d'autre part, les raisons pour lesquelles tout examen de la Recommandation R(87) 10 doit tenir compte d'un cadre européen très différent.

Gouvernance régionale

Toute stratégie cohérente de développement intégré et régionalement équilibré de notre continent doit se fonder sur les principes de subsidiarité et de réciprocité. La coopération entre tous les niveaux de la gouvernance est un pré-requis pour l'élaboration de politiques spécifiques aux régions périphériques et à faible densité de population afin de leur garantir un développement durable et équitable.

Les collectivités territoriales se doivent de mettre en œuvre les obligations nationales et européennes de service public et d'investir dans les infrastructures les plus en adéquation avec les enjeux de leur territoire. Un des moyens de répondre efficacement aux enjeux réside dans une étroite collaboration entre les différents niveaux de gouvernance.

Le soutien aux pouvoirs locaux et régionaux des régions périphériques et à faible densité de population, ainsi que le renforcement de leur capacité institutionnelle, est nécessaire. Il favorise leur capacité à agir sur la scène nationale et mondiale et la mise en place d'une infrastructure démocratique qui fonctionne bien est source de richesse économique et sociale pour les régions.

Le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux a élaboré plusieurs instruments visant à promouvoir la cohésion territoriale. La Charte européenne de l'autonomie locale donne aux pouvoirs locaux l'opportunité de développer leur autonomie et de promouvoir des politiques qui augmentent leur capacité à traiter de manière efficiente les questions et problèmes auxquelles elles sont confrontées.

Le Congrès prépare actuellement, dans l'objectif de renforcer la subsidiarité au niveau régional, un instrument sur la régionalisation en Europe. Un rapport sur les 'Perspectives de la régionalisation en Europe' et un projet de résolution sur le projet de Charte européenne de la démocratie régionale seront débattus lors de la 14ème session plénière du Congrès en mai 2007.

Développement spatial polycentrique

L'élaboration d'un modèle de développement régional pour les régions périphériques, fondé sur une approche polycentrique s'avère nécessaire pour traiter les disparités en termes de croissance. Le développement d'un plus grand nombre de centres de compétitivité pourra s'appuyer sur les connaissances existantes et sur un travail en commun avec les secteurs sociaux et économiques. La mise en réseau des pôles de croissance déjà existants permettra ainsi de promouvoir un mode de développement plus durable du territoire européen.

Les perspectives stratégiques ne dépendent pas uniquement des rapports des régions périphériques avec les parties centrales de l'Europe mais plutôt de leur potentiel à s'intégrer dans l'économie mondiale et du développement durable de leurs collectivités territoriales. Le développement des réseaux polycentriques comme politique d'aménagement du territoire doit être conçu de manière à aplanir les obstacles historiques que constituent les frontières administratives nationales, les distances, les mauvaises communications, ainsi que les rivalités culturelles locales.

La Convention-cadre européenne sur la coopération transfrontalière des collectivités ou autorités territoriales offre un cadre pour certains réseaux polycentriques. Elle encourage la coopération transfrontalière entre diverses autorités territoriales cherchant à travailler ensemble sur les questions du développement régional, de la protection de l'environnement et de l'amélioration des services publics. Il est intéressant de noter que certains projets de coopération lancés dans des régions périphériques des États membres du Conseil de l'Europe permettraient de développer des relations en réseau avec les pays voisins de l'Europe, par exemple entre les régions de l'est de la Fédération de Russie et leurs voisines asiatiques, entre les pays du Caucase et leur voisins du Moyen Orient et entre les pays de la Méditerranée et de l'Afrique du Nord et du Proche Orient.

4. Examen des recommandations du Conseil de l'Europe

La Recommandation R(87)10 ne porte que sur un seul type de région périphérique et sur les problèmes qui y existent. La teneur du présent rapport montre que cette approche n'est plus valide. Les problèmes que rencontrent certaines îles et certaines régions de montagne sont de même nature que ceux des régions périphériques et à faible densité démographique. Une nouvelle approche transversale s'impose, qui traite de toutes les régions périphériques et à faible densité démographique d'Europe et l'ensemble des handicaps auxquels elles font face du fait notamment de leur éloignement ou de leur inaccessibilité

Le nouveau concept de périphérie tel qu'il est proposé dans le présent rapport exige un cadre institutionnel qui promeut la décentralisation et la subsidiarité. Une telle approche serait conforme aux instruments et recommandations du Conseil de l'Europe. La Charte européenne de l'autonomie locale de 1985 met l'accent sur l'importance d'une administration efficace, autonome et proche des citoyens. La Recommandation R(87)10 fait allusion à la nécessité d'établir un cadre institutionnel permettant aux régions périphériques « de jouir d'une autonomie de droit et de fait suffisante pour prendre les mesures aptes à exploiter leurs potentialités endogènes et mener leur propre politique de planification ». Cette approche est valable pour toutes les régions mentionnées dans le présent rapport.

Une révision de la recommandation pourrait couvrir toutes les régions désavantagées visées dans le présent rapport : périphériques, ultrapériphériques, à faible densité démographique, montagneuses, insulaires et côtières. Sa portée pourrait être plus large que celle de la Recommandation R(87)10 et prendre en compte les transformations liées à la mondialisation, au changement climatique et à la décentralisation. Elle pourrait couvrir les opportunités offertes par les nouvelles technologies de l'information, les nouvelles notions de développement spatial, les faits nouveaux en matière d'énergie et de ressources naturelles et les nouveaux concepts de développement économique durable et de tourisme ainsi que les défis auxquels font face ces régions, dont le dépeuplement, les migrations illégales et les diverses menaces qui pèsent sur l'environnement, la biodiversité et le paysage.

Conclusions

La notion même de périphérie a changé au cours des dernières années, notamment depuis que la mondialisation et les nouvelles technologies de l'information ont transformé notre perception des distances et permis de « dématérialiser » certains services et secteurs. Les politiques territoriales doivent garantir à tous les niveaux un développement polycentrique harmonieux en réduisant les disparités régionales et en éliminant les obstacles au développement, y compris ceux liés aux handicaps naturels et géographiques.

Le changement climatique qui menace toute la planète affecte de nombreuses régions périphériques, îles et régions de montagne sous des formes qui sont de plus en plus évidentes et inquiétantes compte tenu de la montée du niveau des océans ainsi que de la fonte des neiges et de la calotte glaciaire. Les solutions aux problèmes liés au changement climatique doivent être trouvées à l'échelon international. Toutefois, les régions visées par le présent rapport peuvent offrir certaines clés pour le futur. En effet, la richesse de leur territoire présente des possibilités à la fois de ressources d'énergie renouvelables et de ressources non renouvelables mais moins polluantes.

Vu l'ampleur du territoire couvert par les États membres du Conseil de l'Europe, les défis et les opportunités pour les régions périphériques et à faible densité de population, insulaires et montagneuses sont extrêmement variés. Les problèmes auxquels fait face par exemple une Sibérie au climat rude, mais riche en minerai sont très différents de ceux d'une île capable d'attirer des touristes par la douceur de son climat et la beauté de sa côte. Il n'en reste pas moins que les solutions peuvent résider dans la mise en place d'une démocratie locale et régionale, s'appuyant sur des institutions fortes à tous les niveaux territoriaux et dans la promotion d'une organisation spatiale et territoriale transcendant les frontières traditionnelles et créant de nouveaux noyaux polycentriques.